

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 10 mars 2016 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Chantale Pelletier |
| - Daniel Dumontier | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 10 MARS 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2016
 - b) Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 mars 2016
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Fête Nationale: Spectacle
 - c) Fête Nationale: Feux d'artifice
 - d) Sortie Sucrierie St-Valentin: personnes 3e âge
 - e) Camp de jour: Sortie camp Massawippi
 - f) Soirée des bénévoles
 - g) Publication info-loisirs printemps 2016
 - h) Repas soirée dansante
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Test annuel parties faciales
 - c) Recertification premiers répondants
5. Correspondance
6. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
 - b) Nomination des membres du CCU
 - c) Dérogation mineure #2016-01
 - d) Dérogation mineure #2016-02
 - e) Dérogation mineure #2016-03
 - f) Projet Alain Grégoire
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Nettoyage des rues
 - c) Marquage de chaussée
 - d) Calibration débitmètre
 - e) Entretien des terrains municipaux
 - f) MRC des Jardins-de-Napierville: Achats regroupés pavage

- g) Achat d'un palan électrique
 - h) Soumissions: Démolition 314 rue St-Louis
 - i) Soumissions: Enseigne numérique
 - j) Réparation surpresseur #2
 - k) Essai de pompage: Puits P-6
8. Comptes à payer (municipalité)
- a) Comptes à payer du mois de décembre 2015 payable en mars 2016
 - b) Comptes à payer pour le mois de mars 2016
 - c) Comptes payés durant le mois de février 2016
9. Comptes à payer (factures)
- a) Marché Corriveau (1,046.33\$)
 - b) Forme Atout (2,690.41\$)
 - c) Sucrierie St-Valentin (1,092.26\$)
 - d) Copicom (1,391.20\$)
 - e) Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville (5,061.87\$)
 - f) Le Buffet du Chef (6,418.24\$)
 - g) Lecorre, avocats (4,539.77\$)
 - h) Solutions Solu-NET inc. (2,908.87\$)
 - i) Les Services EXP inc. (1,309.28\$)
 - j) Groupe Ultima inc. (76,675.00\$)
 - k) Ikkwit (13,316.98\$)
 - l) Aréo-Feu (4,707.08\$)
 - m) Les Entreprises Mécaniques Dubreuil (90) enr. (1,154.97\$)
 - n) Horizon Arboricole (2,069.55\$)
 - o) Ray-Com.ca (3,747\$)
10. Aménagement paysager
11. Vente de garage
12. Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Contribution financière
13. Piscine intérieure: Offre de services
14. Demande de don ou commandite
- a) Sourire sans fin
 - b) École Louis-Cyr: Album finissants
 - c) École Louis-Cyr: Bourses
15. Société Canadienne du cancer: Proclamation du mois d'avril mois de la jonquille
16. Accès à la propriété: Mars 2016
17. Varia
18. Public: Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Résolution #2016-03-097 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

Adoption des procès-verbaux

Résolution #2016-03-098 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2016.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-099 : Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 mars 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 mars 2016.

ADOPTÉE

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de mars 2015.

Résolution #2016-03-100 : Fête Nationale: Spectacle

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense de 15,000\$ plus les taxes applicables pour la venue de l'artiste Boom Desjardins le 23 juin 2016 dans le cadre des festivités de la Fête Nationale;

Il est également résolu de payer le montant de 3,449.25\$ à *Entourage Spectacle inc.* à titre de dépôt pour ladite prestation suivant contrat en date du 28 janvier 2016;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de ce montant soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-101 : Fête Nationale: Feux d'artifice

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense de 4,000\$ plus les taxes applicables pour les feux d'artifice lors des festivités de la Fête Nationale;

Il est également résolu de payer *Productions Royal pyrotechnie inc.* au montant de 1,839.60\$ représentant le dépôt requis suivant contrat en date du 2 février 2016 et facture numéro FC00001444;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de ce montant soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-102 : Loisirs: Sortie Sucrierie St-Valentin: personnes 3e âge

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 3,500\$ pour l'organisation d'une sortie à la *Sucrierie Saint-Valentin* pour les personnes du 3e âge qui aura lieu le 24 mars prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-103 : Loisirs: Camp de jour: Sortie camp Massawippi

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense de 1,307.27\$ taxes incluses pour une sortie du camp de jour au *Ranch Massawippi* prévue le 21 juillet 2016;

Il est également résolu d'autoriser le versement d'un montant de 600\$ à titre de dépôt suivant facture #G-3229;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers du montant du dépôt soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-104 : Loisirs: Soirée des bénévoles

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense de 7,000\$ plus les taxes applicables pour le spectacle lors de la soirée des bénévoles qui aura lieu le 12 novembre 2016;

Il est également résolu de payer un montant de 3,000\$ plus les taxes à *l'Agence la tournée* à titre de dépôt pour le spectacle de Jeremy Demay suivant contrat en date du 3 mars 2016;

Il est également résolu de payer un montant de 500\$ plus les taxes au *Groupe Phaneuf inc.* à titre de dépôt pour la venue de monsieur Simon Gouache en première partie lors de la soirée des bénévoles suivant facture numéro 14780.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que tiers des montant ci-dessus mentionnés soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-105 : Loisirs: Publication info-loisirs printemps 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 3,500\$ pour la conception et l'impression de l'info-Loisirs printemps 2016 via le CLD des Jardins-de-Napierville;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-106 : Loisirs: Repas soirée dansante

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,200\$ pour le repas lors de la soirée dansante qui aura lieu le 26 mars prochain;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du directeur du Service de Sécurité incendies pour le mois de mars 2015.

Résolution #2016-03-107 : Service de Sécurité incendies: Test annuel parties faciales

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Ce/Ci Formation et Services inc.* a soumis une offre de service au montant de 1,350\$ plus les taxes pour effectuer les essais d'ajustement quantitatif des respirateurs pour le Service de Sécurité incendies en date du 19 février 2016.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Ce/Ci Formation et Services inc.* au coût de 1,350\$ plus les taxes pour les services ci-dessus mentionnés;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-

de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-108 : Service de Sécurité incendies: Recertification premiers répondants

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendies à procéder à une dépense de 1,726\$ plus les taxes applicables pour la recertification de 24 candidats aux modules suivants: Réa, PIC-PR 1 et PIC-PR II;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Correspondance

La Directrice générale adjointe a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Correspondance de l'**Union des municipalités du Québec** concernant le prix Francine-Ruest-Jutras, une autre concernant le début de session parlementaire, une autre concernant l'Omnibus municipal, une autre concernant les regroupements d'achats, une autre concernant la réunion du conseil d'administration de l'UMQ, une autre concernant la réunion du Caucus des municipalités, une autre concernant l'immigration, une autre concernant la journée internationale de femmes, une autre concernant TransCanada et Oléoduc Énergie Est, une autre concernant les changements climatiques, une autre concernant les zones industrialo-portuaires.

Correspondance de la Fédération québécoise des municipalités concernant la reprise des travaux à l'Assemblée nationale, une autre concernant le congrès 2016, une autre concernant la rencontre avec le premier ministre du Canada, une autre concernant l'entretien des chemins municipaux, une autre concernant les engagements du premier ministre du Canada envers les forêts, une autre concernant le développement économique régional, une autre concernant l'oléoduc Énergie Est, une autre concernant des formations, une autre concernant la stratégie maritime.

Correspondance de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix concernant le salaire du personnel du Service de sécurité incendie.

Demande de don de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

Magazine Quorum du mois de février 2016.

Magazine Marché municipal du mois de février 2016.

Correspondance de Loisir et Sport Montérégie concernant son offre de services pour venir en soutien aux milieux municipaux et scolaires, une autre concernant la journée conférence organisée ici-même au centre communautaire de Napierville.

Correspondance du Réseau Biblio Montérégie concernant la liste des municipalités-citoyens autorisés à fréquenter les bibliothèques affiliées.

Correspondance de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant les travaux effectués durant la période estivale.

Résolutions adoptées par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

Correspondance du Ministère des Transports du Québec concernant le projet d'installation des feux de circulation, une autre concernant l'intersection des rues St-Jacques et boulevard Industriel.

Offre de services de Biblionet pour la diminution du coût de gestion des bibliothèques.

Demande de don de l'École Louis-Cyr.

Offre de services de Techsport pour l'aménagement des parcs et espaces verts.

Offre de services de Développement touristique AMR.

Correspondance du ministère de la Sécurité publique concernant la déclaration des incendies 2015.

Correspondance de la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant le projet de loi 86.

Correspondance des Fleurons du Québec concernant un sondage web.

Appel de candidatures du Conseil montérégien de la culture et des communications pour le Prix du Patrimoine.

Correspondance de la ville de St-Rémi concernant les remises aux villes.

Correspondance de la Société canadienne du cancer concernant le mois de la jonquille.

Correspondance de Québec en Forme concernant les saines habitudes de vie dans les municipalités.

Correspondance Monsieur Michel Boucher concernant l'ajout de panneaux de signalisation pour le partage de la route avec les cyclistes.

Appel de candidatures pour le Prix de la justice du ministère de la Justice.

Sondage de la Caravane des Cultures.

Appel de candidatures de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées pour une recherche sur l'offre de loisir faite à la clientèle des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Correspondance du député de Huntingdon concernant le projet de loi no 56, une autre concernant la résolution 2016-02-062.

Invitations reçues de **Sylvie Nobert** peintre à l'exposition 2016 du Quartier DIX30, de la **Fondation David Suzuki** à participer aux Journées de la nature, de la **Mutuelle des municipalités du Québec** à des formations, de **Cidres, Vins et Alcools d'ici** à la Grande dégustation, de la **maison des jeunes de Beaujeu** à Lacolle à l'inauguration d'une salle d'entraînement, de la **Fondation Anna-Laberge** à un Rendez-vous gastronomique, de **Loisir Sport Outaouais** au 4^e Rendez-vous québécois du loisir rural, de **Sourire Sans Fin** à une activité bénéfice, de la **MRC Jardins-de-Napierville et de Roussillon** au Salon de l'Emploi de la Vallée-du-Haut-St-Laurent, de la **Chambre de Commerce Jardins-de-Napierville** à un déjeuner-causerie, de **Tourisme Montérégie** à un atelier sur la croissance touristique, de **Wolters Kluwer** à une conférence sur l'accès à l'information, de Zone Loisir Montérégie à une formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation à une conférence de presse.

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de mars 2015.

Résolution #2016-03-109 : Nomination des membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU doivent être nommés par résolution à tous les 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'urbanisme a demandé à tous les membres en poste leur volonté de poursuivre leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Pascal Leblanc a remis sa démission en date du 8 mars 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De nommer les personnes suivantes membres du comité consultatif d'urbanisme et ce, pour une période de 2 ans, Mesdames Marjolaine Hébert et Chantale Pelletier et Messieurs Raymond Archambault, Jean-François Côté, Bruno Duhaime et David Dumont.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-110 : Dérogation mineure #2016-01

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Maxime Caisse-Robitaille et portant le numéro 2016-01 relativement aux disposition du règlement de zonage numéro 289 à l'égard des lots 362-1 et 414-1 situés au 228, rue Anne-Marie dans la zone Ra.24.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction fut émis en 2008 dans le cadre de la construction d'un garage isolé;

CONSIDÉRANT QUE le permis émis démontrait une implantation à une distance de 1.0 mètres de la limite latérale;

CONSIDÉRANT QUE le garage fut construit à une distance de 0.85 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'ouverture sur la façade latérale droite du garage;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel acquéreur souhaite maintenant régulariser la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la construction voisine est assez éloignée et qu'un chemin d'accès à la terre agricole les sépare;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-01;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineur déposée par Maxime Caisse-Robitaille et portant le numéro 2016-01 permettant une marge latérale droite pour le garage détaché à 0.85 mètres au lieu de 1 mètre tel que stipulé dans le règlement de zonage numéro 289.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-111 : Dérogation mineure #2016-02

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par madame Nathalie Perreault et portant le numéro 2016-02 relativement aux disposition du règlement de zonage numéro 289 à l'égard des lots P.274 et P.275 situés au 254, rue Saint-Henri dans la zone Ra.16.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à subdiviser la propriété du 254 Saint-Henri composée actuellement de deux parties de lots.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite avoir la possibilité de vendre le nouveau lot distinct actuellement vacant.

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté aura toutefois un frontage de 12.49 mètres au lieu de 15 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le frontage du lot projeté fut déterminé en fonction de préserver la conformité de la construction existante avec la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE le cadre bâti du secteur consiste en forte majorité à des maisons unifamiliales isolées.

CONSIDÉRANT QUE le site visé est situé à l'intérieur du secteur patrimonial de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE quelques exemples de lots ayant un frontage comparables peuvent être cités dans ce secteur.

CONSIDÉRANT QUE la réduction du frontage pour le lot projeté ne causerait pas de préjudices au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE le style architectural d'une future maison est contrôlé grâce à la réglementation actuellement en vigueur.

CONSIDÉRANT QU'une réduction de la marge latérale gauche à 3.89 mètres au lieu de 4.0 mètres est également demandée dans le cadre de cette dérogation mineure afin d'y permettre à la fois une maison unifamiliale avec ou sans garage attaché.

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la marge latérale droite est nécessaire afin qu'une maison unifamiliale sans garage attaché et ayant une largeur de 7.0 mètres soit construite.

CONSIDÉRANT QUE cette largeur est le minimum requis par la réglementation pour une maison unifamiliale.

CONSIDÉRANT QU'une maison avec garage attaché pourrait également être projetée sur ce terrain.

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'une maison ayant un garage attaché, les deux marges latérales doivent être de 1.5 mètres.

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré qu'un espace de stationnement permettant deux cases côtés à côtés pourraient être aménagées sur le terrain tout en respectant la réglementation.

CONSIDÉRANT QUE cette demande répond également aux critères de densification présent dans le plan d'urbanisme ainsi que dans le schéma d'aménagement de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne causera pas préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-02;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineur déposée par madame Nathalie Perreault et portant le numéro 2016-02 permettant d'abord la subdivision du terrain créant un nouveau lot distinct ayant un frontage de 12.49 mètres au lieu de 15.0 mètres et de réduire la marge latérale gauche à 3.89 mètres au lieu de 4.0 mètres dans le cas d'une maison unifamiliale sans garage attaché le tout, tel que stipulé dans le règlement de zonage numéro 289.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-112 : Dérogation mineure #2016-03

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par Marché Corriveau inc. et portant le numéro 2016-03 relativement aux disposition du règlement de zonage numéro 289 à l'égard des lots 32-1, P33, 34 et 413 situé au 370, rue Saint-Jacques dans la zone Cb.49;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à remplacer l'ensemble des enseignes existantes sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite également ajouter deux boitiers supplémentaires au haut de la porte d'entrée principale donnant sur le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE cela portera à sept le nombre total d'enseigne pour le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE seulement trois enseignes sont permises pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les autres enseignes bénéficient d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause pas de préjudice au voisinage ni à la visibilité sur la rue St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes supplémentaires s'intègrent bien au bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-03;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineur déposée par Marché Corriveau inc. et portant le numéro 2016-03 permettant l'installation de deux enseignes supplémentaires sur la façade secondaire du bâtiment portant le total d'enseignes à sept au lieu de trois tel que stipulé dans le règlement de zonage numéro 289.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-113 : Projet Alain Grégoire

Considérant qu'en 2014, la municipalité de Napierville avait formulée une demande relativement à la modification d'une aire d'affectation à l'intérieur de son périmètre urbain.

Considérant qu'il avait alors été convenu qu'une demande de modification était irrecevable considérant le processus d'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Considérant que depuis l'entrée en vigueur le 22 décembre 2014 du SADR #URB-205, le propriétaire foncier du terrain a de nouveau témoigné son intérêt afin d'amorcer un processus visant le développement immobilier de son terrain.

Considérant qu'une lettre à l'attention de la MRC des Jardins-de-Napierville fut déposée aux membres du CCU afin de demander officiellement une demande de modification au schéma d'aménagement.

Considérant que les membres du CCU soutiennent la demande de modification et la lettre devant être soumise à l'attention de la MRC.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De transmettre une demande de modification au schéma d'aménagement visant à modifier l'affectation de la terre de M. Alain Grégoire à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de mars 2015.

Résolution #2016-03-114 : Nettoyage des rues

CONSIDÉRANT QUE l'hiver se terminera bientôt et qu'il y aura beaucoup de résidu de pierre laissé dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce résidu de pierre doit être ramassé et que ceci nécessite le balayage de ces rues;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'engagement d'un balai mécanique pour un coût approximatif de 6,000\$.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-115 : Travaux publics: Marquage de chaussée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense approximative de 7,000\$ pour le marquage des rues de la Municipalité, stationnements et piste cyclable au besoin, sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-116 : Travaux publics: Calibration débitmètre

CONSIDÉRANT QUE les débitmètres des puits de comptage d'eau souterraine, du poste de distribution ainsi que le débitmètre servant à quantifier les débits exportés à la paroisse de St-Cyprien doivent être calibrés annuellement;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée dans ce domaine soit être mandatée pour effectuer cette validation et démontrer l'exactitude des appareils en place;

CONSIDÉRANT QUE la firme EnviroServices a transmis une proposition au montant de 2,675\$ plus les taxes pour la calibration des débitmètres des différents puits, du poste de distribution d'eau potable, du poste de pompage d'eau usée ainsi que celui de la 1^{ère} Avenue;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la Compagnie EnviroServices au montant de 2,675\$ plus les taxes pour la calibration des débitmètres tel que mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-117 : Entretien des terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entretiens Parent enr. a présenté en 2015 la plus basse soumission conforme relativement à l'entretien des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat fut octroyé en date du 2 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans le cahier des charges il est stipulé que la municipalité pourra reconduire le contrat pour les années 2016 et 2017 à condition que l'entrepreneur s'engage à exécuter le travail au même montant que celui de la soumission de 2015 soit 18,000\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entretiens Parent a informé la municipalité de son désir de poursuivre son contrat pour l'année 2016 au même taux et conditions que l'année dernière suivant lettre en date du 29 janvier 2016;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat de l'entretien des terrains municipaux à la compagnie Entretiens Parent au montant de 18,000\$ taxes incluses pour la saison 2016;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-118 : MRC des Jardins-de-Napierville: Achats regroupés pavage

CONSIDÉRANT QUE LA MRC procédera à des appels d'offres regroupés pour l'achat de sel de

déglacage et pour le pavage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire participer à l'appel d'offres regroupés pour l'achat de pavage pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas participer à l'appel d'offres regroupés pour l'achat de sel de déglacage pour l'année 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'informer la MRC des Jardins-de-Napierville que la municipalité de Napierville désire participer à l'appel d'offres regroupés pour l'achat de pavage pour l'année 2016 mais ne participera pas à celui pour le sel de déglacage.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-119 : Travaux publics: Achat d'un palan électrique

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à l'achat d'un palan électrique pour le poste d'égout auprès de la compagnie St-Pierre chaînes & Élingues ltée au montant de 2,626\$ plus les taxes applicables suivant soumission numéro SM-0050284.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-120 : Soumissions: Démolition 314 rue St-Louis

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sur invitation auprès de trois compagnies de construction a été distribuée;

CONSIDÉRANT QUE trois compagnies ont répondu à l'appel d'offres soit:

NOM	MONTANT	REMARQUES
B. Frégeau & Fils	11,376.78\$	Taxes incluses
Excavation R. Fortier & Fils	12,072.38\$	Taxes incluses
Excavation Michel & Fils	14,273.00\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE B. Frégeau & Fils a présenté la plus basse soumission en conformité avec les documents de soumission;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de B. Frégeau & Fils au montant de 11,376.78\$ taxes incluses pour la démolition de la maison sise au 314 rue St-Louis à Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-121 : Soumissions: Enseigne numérique

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sur invitation auprès de sept fournisseurs d'enseignes a été distribuée;

CONSIDÉRANT QUE quatre fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres soit:

NOM	MONTANT	REMARQUES
Groupe Mediagraphe Canada inc.	57,596.12\$	Taxes incluses
Les Enseignes Professionnelles	57,757.69\$	Taxes incluses
Enseignes Perfection	58,746.48\$	Taxes incluses
Enseignes Barbo inc.	66,131.32\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Mediagraphe Canada inc.a présenté la plus basse soumission en conformité avec les documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau recommande d'accepter l'offre de Groupe Mediagraphe Canada inc. pour sa conformité et son prix le plus bas;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Le Groupe Mediagraphe* pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique au coût de 57,596.12\$ conditionnellement à l'approbation du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-122 : Travaux publics: Réparation surpresseur #2

CONSIDÉRANT QUE le surpresseur #2 de l'usine d'épuration doit être restauré;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépenses approximative de 4,000\$ pour lesdites réparations.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-123 : Travaux publics: Essai de pompage: Puits P-6

CONSIDÉRANT QUE la firme TechnoRem a réalisé une simulation sur un modèle mathématique pour connaître les conséquences d'un ajout pour un nouveau puits municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est important de vérifier toutes les possibilités avant de réaliser une recherche en eau sur le territoire de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le puits d'exploration P-6 localisé à l'extrémité de la rue Poupart offre une possibilité d'exploitation et qu'il y a lieu d'en vérifier sa capacité et la qualité de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la firme TechnoRem a soumis une proposition d'accompagnement technique pour faire le suivi et le calcul des résultats obtenus pour un essai de pompage au montant de 4,060\$ plus les frais d'analyses pour un montant approximatif de 1,500\$ le tout, plus les taxes applicables;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de TechnoRem au montant de 4,060\$ plus les frais d'analyses pour un montant approximatif de 1,500\$ le tout, plus les taxes applicables; pour lesdits services;

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des Travaux publics à planifier et à mandater un

puisatiers pour fournir les équipements nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

Comptes à payer (municipalité)

Résolution #2016-03-124 : Comptes à payer du mois de décembre 2015 payables en mars 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2015 payables en mars 2016 soit:

Municipalité au montant de 20,806.31\$
Loisirs au montant de 1,028.18\$
Incendie au montant de 935.15\$

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-125 : Comptes à payer pour le mois de mars 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mars 2016 soit:

Municipalité au montant de 42,282.91
Salaires maire et conseillers janvier à mars 2016 au montant de 21,219.30\$
Bibliothèque au montant de 2,188.44\$
Loisirs au montant de 7,670.43\$
Incendie au montant de 5,281.44\$
Salaires pompiers du mois de février 2016 au montant de 25,779.65\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h35 car sa conjointe est une employée administrative

Résolution #2016-03-126 : Comptes payés durant le mois de février 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés pour le mois de février 2016 soit:

Municipalité au montant de 134,064.24\$
Bibliothèque au montant de 1,231.08\$
Loisirs au montant de 8,372.87\$
Incendie au montant de 10,300.61\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

Résolution #2016-03-127 : Comptes à payer: Marché Corriveau

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 1,046.33\$ taxes incluses pour l'achat de viandes, épices, et autres articles pour le carnaval et le soccer;

Il est également résolu de payer la facture de *Marché Corriveau* au montant de 1,046.33\$ pour ces achats suivant facture numéro 530 06 0073;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de cette facture soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-128 : Comptes à payer: Forme Atout

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Forme Atout* au montant total de 2,690.41\$ pour l'enseignement de divers cours d'entraînement pour la période du 11 janvier au 29 février 2016 suivant factures numéros 10A et 10B.

Il est également résolu que le tiers de ces factures soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-129 : Sucrerie St-Valentin

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 1,092.26\$ taxes incluses pour l'achat de 9.5 gallons de tire d'érable pour le carnaval;

Il est également résolu de payer la facture de Sucrerie St-Valentin au montant de 1,092.26\$ pour lesdits achats suivant facture #209.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de ce montant soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-130 : Comptes à payer: Copicom

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Copicom* au montant de 1,391.20\$ représentant les frais de copies monochrome et couleur pour la période du 11 novembre 2015 au 10 février 2016 suivant facture numéro 55Q1098060.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-131 : Comptes à payer: Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures de Municipalité de *Saint-Cyprien-de-Napierville* au montant total de 5,061.87\$ représentant le salaires et avantages sociaux de Madame Sylvie Bergeron pour les mois de novembre et décembre 2015 ainsi qu'un correction du mois de mai 2015 suivant factures numéros 166006, 166007 et 166008;

Il est également résolu que le tiers de ce montant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h37.

Résolution #2016-03-132 : Comptes à payer: Le Buffet du Chef

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures de *Le Buffet du chef* au montant total de 6,418.24\$ représentant le repas lors du souper de Noël des personnes du 3e âge qui a eu lieu le 13 décembre 2015 ainsi que celui des employés municipaux qui a eu lieu le 19 décembre 2015 suivant factures numéros 4327 et 4414;

Il est également résolu que le tiers de la facture numéro 4327 soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-133 : Comptes à payer: Lecorre, avocats

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Lecorre, avocats* au montant de 4,539.77\$ représentant des honoraires professionnels relativement au Service de Sécurité incendies pour la période 4 janvier au 25 janvier 2016 suivant facture numéro 42283;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-134 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer les factures de *Solutions Solut-NET inc.* au montant total de 2,908.87\$ pour l'entretien de centre communautaire pour la période du 28 janvier au 25 février 2016 incluant le polissage des planchers suivant factures numéros 1025 et 1026.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-135 : Comptes à payer: Les Services EXP inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Services Exp inc.* au montant de 1,309.28\$ pour honoraires professionnels au 29 janvier 2016 relativement à la surveillance des travaux durant la construction du projet du 371 rue de l'Église à Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-136 : Comptes à payer: Groupe Ultima inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Groupe Ultima inc.* au montant de 76,675\$ pour les assurances pour la période du 1er avril 2016 au 1er avril 2017 suivant facture de renouvellement en date du 17 février 2016.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-137 : Comptes à payer: Ikkwit

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Ikkwit* au montant de 13,316.98\$ pour l'achat, la préparation et la livraison de 12 poubelles et bacs à recyclage avec tête pour le terrain des loisirs et le terrain situé au bout de la rue Poupart suivant facture #4012.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-138 : Comptes à payer: Aréo-Feu

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aréo-Feu* au montant de 4,707.08\$ représentant l'achat de 2 habits de combat pour le Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 257189;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-139 : Comptes à payer: Les Entreprises Mécaniques Dubreuil (90) enr.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'entériner une dépenses de 1,154.97\$ taxes incluses pour la réparation urgente des freins de l'unité #934 du Service de Sécurité incendies suite à l'inspection du véhicule par la Société de l'Assurance automobile du Québec;

Il est également résolu de payer la facture de *Les Entreprises Mécaniques Dubreuil 99 enr.* au montant de 1,154.97\$ pour lesdites réparations suivant facture numéro 18748;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que la moitié de ce montant soit payée par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-140 : Comptes à payer: Horizon Arboricole

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 2,069.55\$ taxes incluses pour l'élagage des arbres au Parc Anna;

Il est également résolu de payer la facture de *Horizon Arboricole* au montant de 2,069.55\$ pour l'élagage des arbres au parc Anna suivant facture numéro 02618.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-141 : Comptes à payer: Ray-Com.ca

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Ray-Com.ca* au montant total de 3,747\$ pour l'achat de radios portatives et de batterie avec nouvelle programmation entraine suivant factures numéros 209769 et 209772.

Il est également résolu que la moitié de ces factures soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-142 : Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE le contrat fut octroyé à la compagnie « Aménagement Bernier » publiques pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles ainsi que l'entretien des plates-bandes et aménagements paysagers au coût de 6,388\$ plus les taxes suivant résolution en date du 1er avril 2004.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail exécuté par la compagnie « Aménagement Bernier » et ladite compagnie a fait une offre de services aux mêmes conditions et coût que les années précédentes pour les bâtiments municipaux, le centre communautaire et les 3 pancartes de Bienvenue et au Revoir suivant lettres du 25 mars 2015.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter les offres de services de la compagnie *Aménagement Bernier* aux coûts respectifs de 6,388\$, 5,625\$ et 780\$ plus les taxes aux mêmes conditions que les années précédentes et ce, pour la saison 2016 suivant offre de service en date du 4 mars 2016.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-143 : Vente de garage

CONSDIÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 289-23-1 autorisant le conseil municipal à fixer, par résolution, les dates pour les ventes de garage

communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les dates pour la vente de garage communautaire pour l'année 2016.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que les prochaines ventes de garage communautaire auront lieu les 14 et 15 mai et les 10 et 11 septembre 2016;

Il est également résolu qu'en cas de pluie, les ventes de garage communautaire seront remises la semaine suivante.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-144 : Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Contribution financière

CONSIDÉRANT QU'il a été statué avec le Centre Sportif Régional que la municipalité de Napierville s'engageait à payer un montant de 10\$ par enfant inscrit au Hockey mineur de Beaujeu ainsi qu'au Patinage Artistique de Napierville afin de contribuer à la charge financière de l'entretien majeur de la zamboni;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 1,230\$ au Centre Sportif Groupe DPJL représentant 10\$ par enfant inscrit au Hockey Mineur de Beaujeu ainsi qu'au Club de Patinage artistique de Napierville suivant listes fournies en janvier 2016 par les deux organismes.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-145 : Piscine intérieure: Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a procédé à une étude de faisabilité concernant la construction d'un complexe aquatique régional en 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour différentes raisons ce projet n'a pas été retenu pour les moments comme étant un projet prioritaire par les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire offrir à sa population une piscine intérieure encourageant un mode de vie physiquement actif mais à la mesure de ses moyens;

CONSIDÉRANT QUE la firme BC2 a soumis une offre de services afin de définir le projet de piscine intérieure à Napierville en respectant un budget d'environ 3,000,000\$ pour un montant de 11,800\$ plus les taxes applicables suivant offre de service en date du 8 mars 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la firme BC2 afin d'actualiser l'étude de faisabilité afin de l'adapter aux besoins locaux et non régionaux au montant de 11,800\$ plus les taxes suivant offre de service en date du 8 mars 2016.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à titre informatif.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Résolution #2016-03-146 : Demande de don ou commandite: Sourire sans fin

CONSIDÉRANT QUE Sourire sans fin est un organisme à but non lucratif.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme organise un souper bénéfice le 1^{er} avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 96\$ à l'organisme Sourire sans Fin représentant l'achat de 8 billets pour le souper bénéfice du 1^{er} avril prochain.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-147 : École Louis-Cyr: Album finissants

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Louis-Cyr produit un programme souvenir relatant les faits marquants de l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise en date du 19 février 2016;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 200\$ pour une demi page de publicité dans le programme souvenir de l'École Louis-Cyr pour l'année 2015-2016.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-148 : Demande de don ou commandite: École Louis-Cyr: Bourses

CONSIDÉRANT QUE la collation des grades des étudiants du secondaire V de l'École Louis-Cyr aura lieu le 16 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la cérémonie des finissants de l'école Louis-Cyr demande une aide financière suivant lettre du 25 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer financièrement à l'octroi de bourses pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de cinq cents dollars (500\$) à titre de bourse attribuées pour différentes matières.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-149 : Société Canadienne du cancer: Proclamation du mois d'avril mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

Résolution #2016-03-150 : Accès à la propriété: Mars 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 420 relativement au Programme d'accès à la propriété en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y est stipulé que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme sera versé aux propriétaires admissibles un an après la date d'occupation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à verser l'aide financière accordée pour le mois de mars 2016 soit:

- Madame Linda Bergeron et Monsieur Joaquim Rodrigues (2,000\$)
- Monsieur Marc-André Fachinetti (2,000\$)

ADOPTÉE

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Aucune assistance

Je, soussignée, directrice générale adjointe, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. adj.& sec.-trés. adj.

Résolution #2016-03-151 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h56.

ADOPTÉE

JACQUES DÉLISLE
MAIRE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE